

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCPAJI2023_0260

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/08/2023

Objet : Décision Marché n°23.135 Centre social des trois quartiers Mission complémentaire de géomètre - Conclusion

Nature : Contrats et conventions

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 14/08/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 23.135_Decision_L2122_Mission_geometre_CS3Q.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

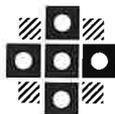
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230814-DCPAJI2023_0260-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/08/2023



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0260

Objet : Marché n°23.135 – Centre social
des trois quartiers – Mission
complémentaire de géomètre -
Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2122-8 du code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Considérant que le marché n°23.098 relatif à la réalisation d'une mission géomètre dans le cadre de la réhabilitation du Centre social des trois quartiers a été notifié à la société CALLENS & CARBON le 20 juin 2023 en vue de la réalisation d'un plan topographique, d'un plan parcellaire foncier et de vues en élévations et coupes ;

Considérant que des missions complémentaires de géomètre se sont avérées nécessaires dans le cadre de cette opération afin de réaliser le plan d'intérieurs et la division de propriété ;

Considérant que le Code de la commande publique permet de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure le marché n°23.135 avec la société CALLES & CARBON pour un montant forfaitaire de 3 720 € HT en vue de la réalisation d'une mission complémentaire de géomètre dans le cadre de la réhabilitation du Centre social des trois quartiers.

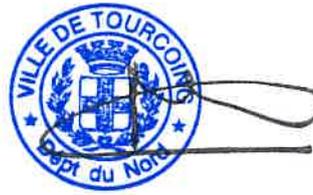
Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **14 AOUT 2023**



Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le : **14 AOUT 2023**